Mention BOIS
LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DOSSIER THÉMATIQUE

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS DANS LA FILIÈRE BOIS

REcycler, REutiliser, RÉemploi seront les maîtres mots de ce dossier qui explique ce nouvel enjeu pour la filière forêt-bois entre réglementation et initiatives.

DÉC. 2022 #31

FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Mention BOIS

03 ▪ 04
ACTUALITÉS
Retrouvez l'actualité de la filière bois

04
LES PUBLICATIONS de la filière bois

05 ▪ 08
DOSSIER THÉMATIQUE
La Responsabilité élargie des producteurs pour la filière bois

09
INNOVATION BOIS
CERC'O

10
PORTRAIT
SIMON ARPENTINIER
Gérant de CASA WOOD à Billom (63)

11
AGENDA
CHIFFRES CLÉS

12
ARCHITECTURE
LE COLLÈGE LUCIE AUBRAC À GRENOBLE (38)
Lauréat 2022
et Coup de cœur du public 2022

Un geste vert pour Mention Bois ?

OPTEZ POUR LE FORMAT NUMÉRIQUE !

envoyez votre demande à : contact@fibois-aura.org

« Une fin d'année en demi-teinte pour la filière bois »

Les questions forestières sont sur le devant de la scène avec une préoccupation nouvelle des citoyens dans le contexte de changement climatique mais malheureusement pas toujours avec une bonne connaissance de la gestion sylvicole et des enjeux de la filière. On peut regretter aussi que les grands médias ne traitent pas ces questions de façon très sérieuse.

Par l'expression de tous les acteurs de la filière, le réseau Fibois conduit des actions de sensibilisation et d'information des citoyens, cela est le cas avec les opérations Vis ma vie de bûcheron que nous conduisons avec les Parcs naturels régionaux, campagne reprise par les régions voisines. Il s'agit d'un rendez-vous en forêt avec les gestionnaires et les travailleurs de la forêt pour le grand public où les interventions en forêt sont expliquées. La grande fête de la forêt du Beaujolais de Juillet, les Forestivités d'octobre en Isère ou la campagne lancée récemment avec les libraires indépendants ont aussi cette vocation pédagogique…Faut-il également rappeler le site questionsforêt.com que nous avons créé en 2015 ?

Côté professionnel, les forestiers sont très inquiets de la situation sanitaire des forêts compte tenu de l'évolution très rapide du climat, ils mettent en commun leurs connaissances, notamment au travers des rendez-vous mensuels organisés par la DRAAF.

Contre toute attente, on observe un moindre dynamisme côté construction et de fait un ralentissement de l'activité des scieries alors que la demande en bois d'industrie et en combustible est très soutenue. De nouveaux débouchés naissent en industrie, les ventes d'appareils de chauffage au bois ou au granulé n'ont jamais été aussi nombreuses, les chaufferies collectives s'orientent vers le bois déchiqueté compte tenu de la flambée des prix du gaz, or ces débouchés demandent des bois de qualité secondaire par rapport au bois d'œuvre. Ce dernier trimestre 2022 est donc tendu, on observe des évolutions de prix jusque-là jamais observées.

Et bien sûr, on le répète depuis plusieurs années, les entreprises de la filière sont en manque de main d'œuvre, les opérations de sensibilisation des jeunes et du public en recherche d'emploi sont nombreuses : Mondial des métiers à Lyon, visites d'entreprises, interventions en classe…

Une nouvelle réglementation va s'appliquer au 1er janvier pour les acteurs de la construction bois au sens large, il s'agit de la responsabilité élargie du producteur : nous avons organisé une rencontre régionale sur ce sujet le 27 octobre à Villeurbanne et vous invitons à en lire un condensé dans le dossier thématique de ce numéro.

Enfin, nous souhaitons à tous nos lecteurs de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous dans le prochain numéro en Mars 2023.

Bonne lecture

Michel Cochet,
Président de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Soutenu par : La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes — ADEME

Mention Bois – c/o Fibois Auvergne-Rhône-Alpes / Siège social : Agrapole – 23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon Cedex 07 / Tél. 04 78 37 09 66 / Site Clermont-Ferrand – Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne : 10 allée des Eaux et Forêts 63370 Lempdes / Tél. 04 73 98 71 10 • **Directeur de publication** : Michel Cochet – **Rédactrice en chef** : Marinette Feuillade – **Rédaction/Coordination** : Julien Leroy. **Ont participé à ce numéro** : Nicolas Da Silva / Bénédicte Muller / Stéphanie François • **Conception graphique** : Julien Leroy • **Impression** : Imprimerie IDMM (69), certifiée PEFC • **Photo de couverture** : ©neo-eco • Numéro tiré à 10 000 exemplaires. Revue trimestrielle – N°ISSN 2493-6863.

Textes, photos et illustrations : toute utilisation nécessite une autorisation préalable de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

• **Retrouvez Mention bois sur** www.fibois-aura.org.

PEFC 10-31-2485

Imprimé par Imprimerie IDMM (69)

FORÊT EN RÈGLE

Les règles qui s'appliquent aux chantiers forestiers sont multiples et complexes à appliquer pour les entreprises d'exploitation forestière et les gestionnaires. La plateforme Forêt en Règle est un outil pratique développé par le réseau interprofessionnel de la filière forêt – bois d'Auvergne-Rhône-Alpes destiné à simplifier et automatiser le travail administratif des entreprises. Il permet ainsi de dématérialiser les procédures et assurer leur suivi mais également de faciliter le contact des services concernés (État, Département, DREETS...).

Pour plus d'informations sur **fibois-aura.org** rubrique « Actualités ».

14 AMÉNAGEURS ET MAÎTRES D'OUVRAGE SIGNENT LE PACTE BOIS-BIOSOURCÉS

Le mardi 27 septembre 2022, 14 maîtres d'ouvrage publics et privés d'Auvergne-Rhône-Alpes ont signés du Pacte bois-biosourcés lors du Congrès HLM de l'USH à Eurexpo Lyon. Porté par l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et son réseau d'interprofessions territoriales, le Pacte bois-biosourcés vise à ce que chaque signataire, maître d'ouvrage, s'engage à réaliser jusqu'à 70% de sa production régionale avec les matériaux biosourcés d'ici 2025, en construction neuve comme en réhabilitation.

RENCONTRES RÉGIONALES EMPLOI-FORMATION

Le 21 novembre dernier, près de 70 personnes (entreprises, établissements de formation, partenaires de l'emploi...) ont assisté aux rencontres régionales de l'emploi-formation dans la filière forêt-bois, dans la salle des assemblées de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une douzaine d'intervenants, principalement des entreprises, ont partagé leur d'expérience autour de 3 thématiques : recruter, fidéliser, former. Marque employeur, qualité de vie au travail, cohésion d'équipe, développement des compétences ont été au cœur des échanges autour de témoignages inspirants. Cet événement a été organisé avec le soutien de la Région et la DREETS dans le cadre du Contrat d'Objectif Emploi Formation bois.

LES FORESTIERS VOUS RECOMMANDENT

Il s'agit d'une opération de promotion, lancée en novembre, conduite en partenariat avec l'association Chez mon libraire. Une sélection d'ouvrages vise à partager avec les citoyens de tous âges l'univers de la forêt, de ses acteurs et sa gestion. L'intégralité des livres sélectionnés est disponible chez les 180 libraires du réseau Chez mon libraire d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Découvrez la sélection sur **fibois-aura.org** rubrique « Actualités ».

PARTICIPEZ AU FESTIVAL NUITS DES FORÊT EN 2023 !

Pour la 4ème édition du festival d'envergure nationale Les Nuits des Forêts (9-18 juin 2023), l'association coordinatrice lance un appel à l'ensemble des propriétaires et gestionnaires forestiers, associations, acteurs culturels, collectivités, entreprises et particuliers qui souhaitent rejoindre l'aventure ! Vous souhaitez organiser un événement pendant les Nuits des Forêts ?
Répondez à l'appel à participation avant le 22 janvier 2023 !

Découvrir l'appel à projet 2023 sur **nuitsdesforets.com**

LES *Publications* DE LA FILIÈRE BOIS

Le guide praticmecafeuillus

Guide des outils et organisations de chantiers pour optimiser la récolte mécanisée des feuillus issu du FCBA.

À télécharger sur fcba.fr

Architecture Frugale - 20 exemples de réhabilitations en Auvergne-Rhône-Alpes

Ville & Aménagement Durable a initié en 2021 un travail collectif, rassemblant plusieurs partenaires, dont le collectif de la Frugalité Heureuse & Créative et l'Union Régionale des CAUE d'Auvergne-Rhône-Alpes, autour de la réalisation d'un ouvrage consacré à l'« Architecture Frugale ».

À télécharger sur ville-amenagement-durable.org/publications

Les travaux de la forêt

Cette version nationale de 32 pages créée par France Bois Forêt , fruit d'un travail collaboratif s'est en grande partie inspirée de l'excellent travail de la Nouvelle-Aquitaine avec les éditions Fleurus.

À télécharger sur franceboisforet.fr

Mixité - solutions biosourcés vol. 2

Après un premier ouvrage consacré à la mixité entre le bois, le métal et le béton, ce nouvel opus se penche sur les solutions mixtes entre le bois et les autres matériaux biosourcés est réalisé à l'initiative de l'UICB et de l'UMB-FFB.

À télécharger sur codifab.fr

À RETROUVER SUR
www.fibois-aura.org

VIS MA VIE DE BÛCHERON 2022, L'HEURE DU BILAN RÉGIONAL

La saison 2022 de Vis ma vie de Bûcheron se termine en cette fin d'année en beauté en région Auvergne-Rhône-Alpes. Les 61 rendez-vous ont permis à 1041 participants de vivre le temps d'une matinée ou d'une après-midi la vie d'un chantier forestier. 99 articles de presse dont 2 TV et 1 radio ont permis d'avoir une diffusion plus large sur le territoire. En 2023, l'opération s'étend encore plus au plan national avec l'arrivée de 2 nouvelles régions supplémentaires.

PRIX RÉGIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS 2023, C'EST PARTI !

Déposez vos candidatures pour participer aux Prix National et Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la Construction Bois 2023, du 2 janvier au 10 mars sur **prixnational-boisconstruction.org**

PRIX RÉGIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS
Auvergne-Rhône-Alpes

HABITER BOIS 2022, UNE ANNÉE D'EXPANSION

Du 7 au 16 octobre, la campagne Habiter Bois a été renouvelée en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette année, les 35 manifestations ont accueilli 283 visiteurs. La presse a relayé l'opération avec 28 articles dont 3 reportages télévisés et 1 radio. Plusieurs régions ont rejoint Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi ce sont plus de 100 maisons, aménagements et extensions en bois qui ont ouvert leurs portes au grand public. Rendez-vous sur **habiterbois.fr** pour revoir les vidéos de présentation et trouver le contact des constructeurs de maisons individuelles avec le guide des professionnels en AuRA.

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS POUR LA FILIÈRE BOIS

©Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes a organisé une Rencontre régionale sur la responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction, le 27 octobre dernier. Dans la poursuite de cet événement, nous vous proposons un retour synthétique des échanges et une mise en avant d'initiatives inspirantes pour la filière bois.

UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Selon l'article L541-1-1 du Code de l'environnement, un déchet est toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. On distingue en France deux types de déchets : les déchets ménagers et assimilés (DMA) et les déchets d'activités économiques (DAE). C'est avec ce deuxième type de déchet que nous traiterons du sujet de ce dossier.

Les filières à responsabilité élargie des producteurs appelées également REP sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les Pouvoirs Publics. Douze filières de gestion des déchets, allant des emballages ménagers aux véhicules hors d'usage (VHU) en passant par les équipements électriques et électroniques (DEEE), fonctionnent actuellement selon ce principe en France, qui est l'un des pays ayant le plus recours à ce dispositif. Depuis 2021 et jusqu'en 2025, onze filières supplémentaires vont être créées.

LE PRINCIPE POLLEUR-PAYEUR

Un tel dispositif permet l'intégration par le producteur du coût de prévention et de gestion des déchets dans le coût du produit, ce qui l'incite à l'écoconception de son produit pour réduire ses coûts.

En outre, les contributions sont versées à des éco-organismes, elles doivent être modulées avec des primes et/ou des pénalités, selon

dossier

des critères environnementaux incitatifs liés à l'écoconception des produits, pour faire prendre conscience aux producteurs de l'intérêt de concevoir des produits qui sont facilement triables, recyclables ou qui intègrent des matières premières de recyclage.

Les lois « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) et « Climat et Résilience », respectivement promulguées les 10 février 2020 et 22 août 2021, visent à transformer nos modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable.

La mise en place d'une filière REP pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment appelé également PMCB sera mise en place à compter de 2022 en vue de :

• Réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte par la reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte, et l'amélioration de la traçabilité

• Prévenir la saturation des décharges par le développement du recyclage matière ainsi que du réemploi et de la réutilisation.

DONNÉES CHIFFRÉES ET AMBITIONS DE LA FILIÈRE REP POUR LES DÉCHETS DU BÂTIMENT

En France, les déchets du bâtiment se composent à 75 % de déchets inertes (environ 35 millions de tonnes), 23 % de déchets non dangereux non inertes (environ 10 Mt) et 2 % de déchets dangereux (amiante notamment). Le taux de valorisation des déchets du bâtiment est estimé à près de 70 % mais ne reflète pas l'hétérogénéité de la situation pour les différents flux. En particulier, les déchets inertes sont en majorité envoyés en remblaiement de carrière, leur recyclage matière ne représente que 30 %, et les déchets non dangereux du bâtiment ne sont valorisés qu'à hauteur de 25 %. Plus globalement pour le secteur du bâtiment, ce sont plusieurs millions de tonnes de déchets qui continuent de finir en décharge.

Blandine Durando, chargée de mission Observatoire des déchets chez Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, met en avant que nous devons aujourd'hui viser à mettre en place une hiérarchie des modes de traitement des déchets, tout en sachant que le premier déchet est celui que l'on ne produit pas et donc le mieux est de mettre en place des actions de prévention. Le schéma ci-dessous illustre bien ce changement de pratiques et de réflexions à mettre en place.

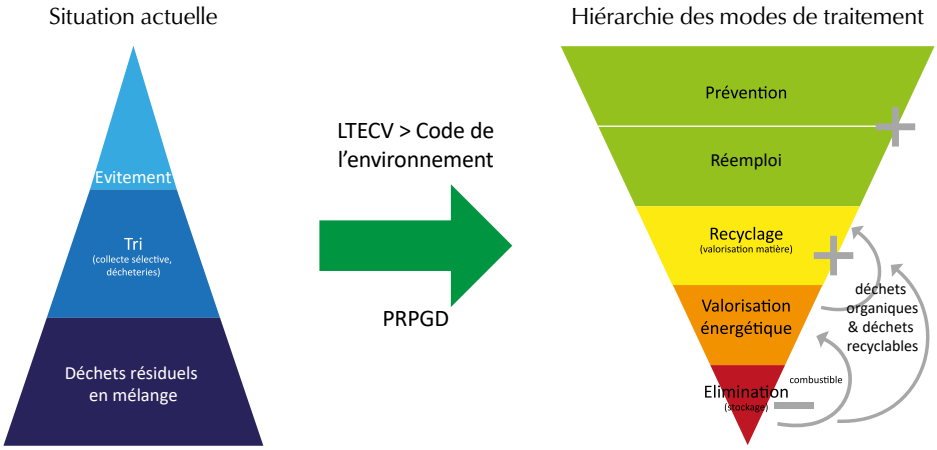

TÉMOIGNAGE

Gérard Deroubaix, directeur adjoint du pôle Biosense au FCBA.

« L'objectif est de valoriser au niveau national 1,3 millions de tonnes de gisement bois supplémentaire en 2025 »

La filière forêt-bois est déjà relativement circulaire, puisqu'il y a énormément de croisement de réemploi, de coproduits qui sont valorisés dans d'autres industries que celles qui utilisent la partie la plus intéressante, c'est-à-dire avec la plus forte valeur ajoutée du matériau. Effectivement, les grands secteurs comme le bois d'œuvre, le bois industrie et le bois énergie participent déjà à la transformation des déchets avec la présence des coproduits qui sont valorisés en interne voire dans d'autres industries. Les déchets ultimes sont donc relativement modestes dans l'ensemble de la filière.

Au niveau de la 1ère transformation, 100 % des produits connexes de sciages sont valorisés en pâte à papier, en panneaux de particules ou encore combustible pour de la production de chaleur. Côté transformation, les coproduits sont aujourd'hui essentiellement valorisés pour la production d'énergie et de chaleur. Concernant la construction bois, les déchets de chantier sont recyclés, réemployés ou valorisés en énergie à 95 %. Les produits de matériaux de construction permettent une succession d'emplois qui prolongent les effets de stockage de carbone et de substitution matériau et énergie. Ainsi à chaque fois que l'on réemploie, on repousse la valorisation énergétique et donc, on bénéficie des bienfaits du stockage de carbone.

Le Comité Stratégique de Filière Bois a mené des travaux en 2016 pour améliorer la prise en compte des déchets bois comme une ressource pour le développement de la filière. L'objectif est de valoriser au niveau national 1,3 millions de tonnes de gisement bois supplémentaire en 2025 par rapport à 2012 avec ses 6 à 7 millions de tonnes.

La valorisation énergétique des déchets bois reste un enjeu majeur qui doit se développer parce qu'il s'agit d'énergie renouvelable et parce que la demande future d'énergie biomasse est très forte. Il vaut mieux répondre à cette demande en partie par des déchets bois issus de produits ayant déjà été réemployés, réutilisés et recyclés que par de la biomasse vierge.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA REP PMCB ET QUAND ?

Les metteurs en marché auront donc le devoir d'adhérer à un éco-organisme ou de mettre en place un système individuel au 1er janvier 2023. Lors des assises du Bâtiment, le gouvernement a cependant décidé d'accorder aux producteurs une tolérance de 4 mois pour se conformer à la réglementation.

Ainsi sont concernés comme metteur sur le marché :

• Les industriels fabricants : toutes les entreprises dont l'activité est consacrée, au moins en partie, à la production industrielle ou artisanale de matériaux, de produits, de composants et d'équipements pour la construction,

• Les distributeurs mettant à disposition des produits sous leurs marques,

• Les importateurs de produits et matériaux de construction destinés à être cédés à la maîtrise d'ouvrage ou aux entreprises de construction... (Les distributeurs commercialisant des produits issus de l'étranger sont producteurs au titre de leurs importations)

• Les entreprises du bâtiment

LES ÉCO-ORGANISMES, DES ACTEURS MAJEURS

Trois éco-organismes ont été accrédités par l'État pour accompagner les entreprises dans cette filière REP PMCB dont trois traitent du matériau bois : Ecomaison, Valdelia et Valobat. Outre le fait d'être financés par l'éco-contribution, les éco-organismes sont des prestataires de services qui permettent de :

• Informer les producteurs sur les enjeux réglementaires et environnementaux

• Collecter les produits et matériaux en fin de vie à coût maîtrisé

• Recycler dans des conditions respectueuses de l'environnement

• Réemployer en favorisant le prolongement de la durée de vie des produits et des matériaux

• Accompagner en transformant les contraintes réglementaires en un levier de croissance pour les entreprises

• Garantir la traçabilité complète des produits et matériaux pris en charge

Le premier objectif est de récolter 50% des déchets PMCB en 2024. Le bois représente à lui seul 2,23 M tonnes par an de ces déchets. Le second est la mise en place d'un certain nombre de points d'apport volontaire. Pour cela, les entreprises productrices de déchets doivent choisir leur éco-organisme pour les accompagner.

POUR RÉSUMER LA REP PMCB

Côtés obligations

• Adhésion à un éco-organisme agréé

• Déclaration annuelle des mises sur le marché

• Paiement d'une éco-contribution

• Répercussion avec ou sans réfaction de l'éco-contribution

• Pour les distributeurs : Obligation de reprise pour les points de vente > 4000 m²

Côtés bénéfices

• Accès à plus de matière première de recyclage

• Engagement dans l'économie circulaire

• Pour les distributeurs : nouveaux services apportés aux clients donc de la fidélisation et soutien à la collecte

• Pour les entreprises de travaux : reprise gratuite des déchets triés et reprise depuis le chantier si > 50 m³

TÉMOIGNAGE

Nicolas Emin, chargé de mission bâtiment chez Ville & Aménagement Durable.

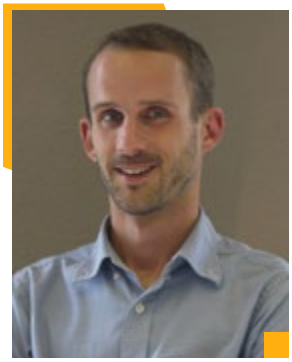

« en 2022 pour 10 500 tonnes de produits collectés »

Ville & Aménagement Durable est un réseau de plus 450 acteurs de la construction et de l'aménagement qui réfléchissent à la durabilité des villes, à l'évolution des pratiques et à éveiller les consciences professionnelles. Depuis 2020, le réemploi est un questionnement permanent du réseau. Pour cela, plusieurs outils ont été mis en place comme un argumentaire en faveur du réemploi, une plateforme avec des outils comme les fiches guide du FCRBE*, un annuaire des acteurs ressources, de la formation et le Vadomètre du réemploi qui est une enquête répertoriant 36 opérations pour avoir un état des lieux sur la région.

Les matériauthèques comme Minéka, sont des acteurs de l'économie circulaire qui ont pour but de stocker des matériaux comme des produits bois de réemploi issus de la déconstruction de bâtiment. Il n'y a pas de modèle structurel précis, chaque matériauthèque a une structuration et des offres de services différentes. Le territoire régional d'Auvergne-Rhône-Alpes compte 59 ressourceries/recycleries en 2022 pour 10 500 tonnes de produits collectés dont 45 % finissent en réemploi et 43 % sont orientés vers de la valorisation matière.

L'objectif pour la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'horizon 2025 est de compter 100 ressourceries pour 25 000 tonnes de déchets détournés de la déchetterie ou de l'enfouissement.

**FCRBE : Facilitating the Ciculation of Reclaimed Building Elements est un projet européen financé en partie par le fonds Interrégional Northwestern-Europe rassemble Bellastock, Rotor et Salvo, ses homologues belge et britannique sur le sujet du réemploi ainsi que le CSTB, l'Université de Brighton, la Confédération Construction, le CSTC, et la BBRI autour de l'objectif d'augmenter de 50% la quantité de matériaux réemployés d'ici 2030.*

DES INITIATIVES INSPIRANTES ET TRANSPOSABLES EN MATIÈRE DE RECYCLAGE ET DE RÉEMPLOI DU BOIS AU-DELÀ DE L'OBLIGATION DE RÉGLEMENTATION

Nous le savons tous, il n'y a pas de réponse simple et il nous faut innover et réfléchir différemment. Lors de la rencontre régionale sur la responsabilité élargie du producteur du 27 octobre 2022 étaient invités divers acteurs économiques pour témoigner de leur expérience. Ces pistes sont des actions concrètes mises en place dans des entreprises et qui peuvent être des germes de réflexion. Que ce soit par son réemploi, l'intégration du design, la mise en vente de matériaux via des matériauthèques, les déchets bois ont de l'avenir. Voici quelques pistes de réflexion à travers différents témoignages totalement inscrits dans l'économie.

©MoA

dossier

TÉMOIGNAGE

Pierre Roussat, menuisier designer chez API-R Bois (73).

« Nous voulons en 2025 que 90 % des matériaux que nous utiliserons soient issus des matériaux de réemploi »

Mon activité est de fabriquer des agencements et du mobilier sur-mesure à partir de matériaux de réemploi issus du bâtiment. Les valeurs de l'entreprise sont d'avoir un impact positif localement comme la revalorisation d'un maximum de matériaux issus du bâtiment et de réaliser des projets alliant à la fois durabilité, éco-responsabilité, esthétique, praticité, ergonomie et optimisation des volumes, le tout avec du sur-mesure bien sûr. Avec le contexte actuel d'augmentation des coûts des matériaux et la pression sur l'approvisionnement, nous avons créé une charte tacite avec le client qui oblige que 50 % des matériaux soient issus du réemploi. Nous voulons en 2025 que 90 % des matériaux que nous utiliserons soient issus des matériaux de réemploi venant du bâtiment dans un secteur géographique proche, à savoir 30 km.

TÉMOIGNAGE

Morgane Adam, designer produit chez Studio MoA & G (38).

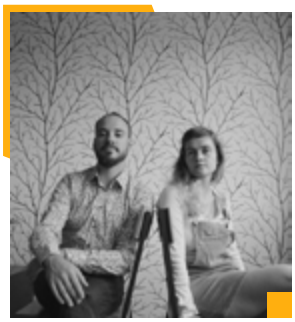

« bien faire en sorte que l'on ait le moins de déchets possible »

Être designer produit, ce n'est pas faire du réemploi, mais bien faire en sorte que l'on ait le moins de déchets possible quelle que soit l'étape de processus dans laquelle j'interviens dans une entreprise. Le studio MoA & G est composé de deux designers et de deux ingénieurs méca. Notre but est d'allier la folie créative des designers et la réalisation en design to cost* vu en ingénierie pour faire en sorte que la solution proposée par le studio soit viable économiquement parlant et qu'elle soit mettable sur le marché sur un temps assez court. Par exemple, le projet sur lequel nous avons travaillé pour le groupe Ducerf a été de réfléchir à une collection de meubles où l'on utilise 100% du panneau de bois lamellé-collé, donc de ne pas avoir de déchets résiduels. Le travail a été de créer un design esthétique pour pouvoir se démarquer de la concurrence. La réflexion a également été poussée pour que la livraison se fasse totalement à plat et que le meuble soit facilement montable par l'utilisateur. Car un utilisateur qui passe plus d'une heure à monter son meuble le gardera 3 fois plus longtemps. Nous avons également travaillé pour l'entreprise Bois cintré du Bocage sur un projet de pure revalorisation de chutes. Aucun nouvel usinage n'a été fait pour dessiner des chaises pour enfant. Le projet a ainsi permis d'éviter de jeter des déchets. Nous pouvons donc confirmer que le design apporte une plus-value à l'entreprise**.

** design to cost : conception au coût*

*** voir le dossier « Le bois et le design, une histoire intime » dans le Mention Bois n°30*

TÉMOIGNAGE

Stéphane Faré, responsable commercial chez Neo-Eco.

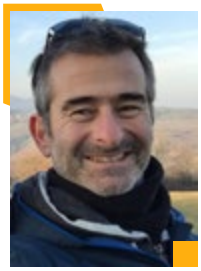

« Finalement, ce sont 70% de déchets qui ont évité la benne. »

Neo-Eco est une entreprise d'ingénierie en économie circulaire. On s'intéresse aux déchets avec pour but de le faire remonter dans la pyramide inversée du cycle des déchets (ndlr. voir schéma en page 6). Neo-Eco est intervenu comme assistant du maître d'ouvrage sur la déconstruction de 100 logements sociaux dans le quartier Croix-Luizet à Villeurbanne avec pour objectif de créer une boucle d'économie circulaire.

Nous avons réalisé en 2018 un diagnostic. Puis en 2020 la déconstruction a été mise en marche. Initialement le projet de déconstruction était porté par une méthode traditionnelle de démolition avec pour finalité l'enfouissement des déchets, voire du recyclage pour une partie infime. Après des échanges, Neo-Eco a été raccroché au cours du concours de maîtrise d'œuvre par Est Métropole Habitat comme sous-traitant du bureau d'étude. Il a fallu procéder à un changement de méthode en faisant de la pédagogie auprès de tous les intervenants. Malgré tous les arguments pour faire comme d'habitude, le résultat a été au-delà de ce qui avait été prévu.

Par exemple, lors du diagnostic de démolition, il est apparu qu'il existait un gisement de 4500 m² de parquet en chêne massif soit un équivalent de 120 tonnes de bois. Les premiers questionnements se sont portés sur le démontage qui a été réalisé par l'entreprise Made in Past et qui a conduit au premier chantier de curage réemploi d'Est Métropole Habitat. La seconde question a été de se demander pourquoi vendre cette ressource de matériaux au lieu de l'utiliser dans les propres chantiers de construction de bâtiments neufs d'Est Métropole Habitat. Le parquet sera finalement réutilisé en interne sur le projet de construction de logements à L'Autre Soie. Ainsi le diagnostic des ressources effectué en amont a permis de considérer les bâtiments démolis comme des mines urbaines de matériaux. Finalement, ce sont 70 % de déchets qui ont évité la benne.

Pour voir ou revoir la recontre régionale sur la REP, scannez ou cliquez !

La Responsabilité élargie du producteur va changer donc nos méthodologies actuelles de la conception à la production. A l'heure où le changement climatique se fait de plus en plus présent dans les débats politiques comme citoyens et face à la montée des prix des matériaux, les métiers de la construction et du bois se doivent d'enclencher le pas et d'innover avec cette nouvelle réglementation.

Cerc'o

La pince Cerc'O est une innovation pour une manutention sûre des panneaux et ossatures bois à l'atelier et sur le chantier. Développée par un bureau d'études en métallerie de la vallée du Grésivaudan (entre Grenoble et Chambéry). Cette innovation a été pensée pour répondre à la demande de charpentiers et constructeurs de maisons ossature bois (innovation sous brevet).

Georges Cerca, son inventeur, se définit comme un autodidacte créatif ayant déjà à son actif dépôts de brevet et modèles dans son domaine de prédilection ... l'acier.

Le concept de cette pince innovante de manutention est né d'une discussion entre un charpentier grenoblois et l'inventeur en marge d'un groupe d'affaires BNI.

Son principe est simple... comme une prise de judo !! Encore fallait-il y penser pour soulever des fardeaux encombrants ...On utilise le poids et la gravité du fardeau (panneau nu, mur en ossature bois fini....) pour sa préhension en toute sécurité.

Ce levage permet de s'affranchir des solutions « artisanales » utilisées actuellement par les entreprises de construction du secteur. Ce type de manutention (sangles perdues, cordes, élingage..) présente un niveau de sécurité qui dépend de la qualité de la confection des accroches...et peut parfois se révéler aléatoire.

Cerc'o apporte ainsi une solution industrielle certifiable par les organismes de sécurité avec un usage très large (atelier, chantier, transfert...).

La solution de manutention Cerc'o se décline aujourd'hui en 2 pinces :

Une pince à serrage horizontal pour les panneaux et autres fardeaux et une pince à serrage vertical pour les murs.

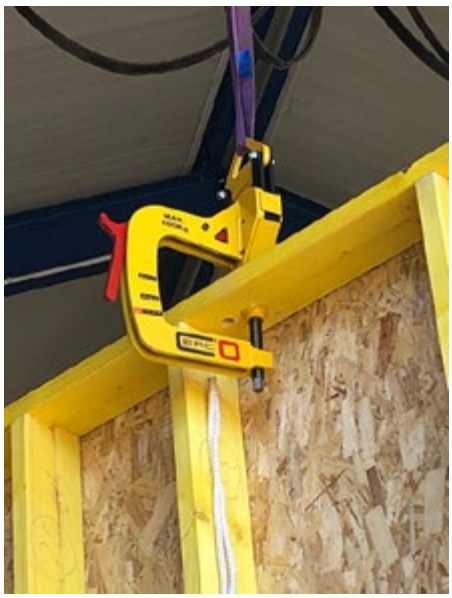

A noter que la libération de la pince une fois le fardeau posé se fait par un opérateur au sol.

Cette solution innovante de manutention procure de nombreux bénéfices à son utilisateur : gain de temps lors des opérations de préhension et de dépose, usage tout « terrain », facilité d'utilisation pour l'opérateur, aucun usinage à prévoir sur les panneaux manutentionnés, ... mais surtout des avancées fortes sur le plan de la sécurité : équilibrage du fardeau, élingage en toute sécurité et sécurité des intervenants.

Cette innovation peut être utilisée dans différents domaines mais par sa genèse et sa conception, elle est particulièrement adaptée au marché de la construction bois. Ce marché en fort développement n'a aujourd'hui pas de solutions de levage « industrielles » sécures et offre ainsi un champ d'application large à la pince Cerc'O.

Ce projet est porté par son inventeur qui s'est adjoint les compétences de business développement et de marketing d'amis issus de son groupe business BNI&Clyde de Montbonnot St Martin (38).

L'équipe poursuit la phase de tests pour mise au point finale et prévoit une première série industrielle au 1er semestre 2023 pour commercialisation dans la foulée.

TÉMOIGNAGE

Guillaume Clément, dirigeant du groupe Cecoia au Chambon-Feugerolles (42).

Cecoia est le premier pôle bois dans la Loire, crée avec mon frère Benjamin. Nous avons regroupé dans un même ensemble la menuiserie familiale Clément et l'entreprise de charpente JB Massardier rachetée en 2012 . C'est une entreprise de plus de 80 collaborateurs regroupés dans un nouveau bâtiment de 2500 m² construit en 2019, ce qui nous permet de proposer une offre plus large aux donneurs d'ordre de la région AURA en neuf ou en rénovation.

Concernant la pince Cerc'o, nous avons testé dans nos ateliers la première version à serrage horizontal l'année dernière. C'est une solution ingénieuse qui a été appréciée par nos compagnons. Mais cette version est d'un usage limité pour nous car nous préfabriquons en atelier beaucoup de murs en ossature bois finis 2 faces... nous attendons donc avec impatience de pouvoir utiliser la deuxième version en serrage vertical qui pourra nous offrir un usage plus large ... et pouvoir ainsi manutentionner très simplement et en toute sécurité ces murs.

Contacts

Pince Cerc'o
georges@pince-cerco.fr

Groupe Cecoia
contact@groupececoia.fr

SIMON ARPENTINIER

[Gérant de CASA WOOD à Billom (63)]

Pouvez- vous nous présenter votre parcours ?

Je viens d'une filière générale bac S, et j'ai fait un BTS SCBH au lycée Pierre Joël Bonté à Riom, diplôme spécialisé dans le montage de structure et de charpente bois, que j'ai complété par une licence "Bâtiment à Énergie Positive et Construction Bois" car le sujet thermique m'intéresse beaucoup en complément du sujet structure, notamment pour l'aspect confort d'été qui est un enjeu de plus en plus fort. Ces enseignements complémentaires me servent aujourd'hui lorsque je pose un mur, une charpente ou encore des fenêtres !

Aujourd'hui, je continue à me former notamment en allant chercher des informations chez les fournisseurs, je sélectionne précisément mes matériaux et mes fournitures dans un objectif d'esthétique et de confort en respectant un budget donné. Je suis rigoureux, minutieux et assez autodidacte et j'ai pu faire de premières expériences professionnelles enrichissantes. J'ai travaillé chez IB création, qui est très présent sur l'extension et la surélévation bois, où, avec le gérant, nous avons pu développer beaucoup de nouveaux projets.

Quelle est l'activité de votre entreprise Casa Wood ?

C'est une entreprise avec un esprit familial, créée en avril 2021, et composée d'une équipe jeune et dynamique : j'ai deux salariés et un apprenti en BP charpente.

Nous fabriquons et posons de l'ossature, de la charpente et de la couverture, mais aussi des aménagements intérieurs et extérieurs. Nos chantiers sont très diversifiés, en essayant d'être à 30 km autour de l'atelier. Nous allons loin pour des beaux chantiers, complexes et intéressants. Nous réalisons des extensions, de grosses réhabilitations, des chantiers de charpente en couverture, et quelques fois de la maison individuelles. Avec ce panel et de nombreux devis demandés en 2022, notre carnet de commande est rempli jusqu'à juin 2023. Je travaille avec du bois massif, ce qui me permet de me fournir auprès d'un petit scieur local qui scie du douglas et du sapin et d'une autre scierie spécialiste du feuillu. Nous réalisons la taille de l'ensemble de nos produits dans nos locaux.

Pourquoi vous investir dans Fibois à travers le poste d'administrateur de la CAPEB 63 ?

J'étais très curieux de la sphère politico-associative. Lorsque la CAPEB a proposé à ses adhérents bois de participer au réseau Fibois, un ami impliqué dans un autre milieu associatif m'a convaincu qu'il fallait y aller, avec l'argument que c'est à nous les jeunes artisans de nous investir. Les sujets au sein de Fibois sont très vastes et parfois éloignés de mes spécialités, mais cela me permet de renforcer ma culture sur les autres maillons de la filière qui m'intéressent vraiment, et de porter le point de vue des artisans. Cela me permet aussi d'apprendre des choses et de communiquer différemment grâce aux informations partagées par les autres membres de Fibois. C'est aussi un agrandissement de mon réseau.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Cela fait longtemps que l'on se dit que le bois est l'avenir de la construction mais les parts de marché ne se sont pas envolées pour autant. Toutefois, les marchés de l'extension et de la surélévation sont très porteurs pour le bois. L'augmentation du coût de l'énergie et la RE2020 devraient changer les choses sur ces orientations de marché dans le neuf. Nous avons besoin d'intéresser les jeunes à notre matériau et à nos métiers, et nous avons besoin de compétences manuelles. La noblesse du matériau et la beauté des gestes sont à mettre en avant, et pour le reste j'insiste sur les conditions de travail en atelier que j'améliore progressivement, l'organisation de la semaine en 4 jours, l'ambiance d'équipe, et le fait d'apprendre ! J'essaye de transmettre tout ce que j'ai appris...

... À VOS AGENDAS !

14 déc.	Webinaire « 1h pour mieux comprendre la REP PMCB pour les fabricants de produits de construction bois »
27 jan.	Assemblée générale des transporteurs de bois ronds à Arnas (69)
24 fév.	Colloque "Le sapin, des produits et des projets pour demain" au théâtre flottant l'Ile Ô à Lyon (69)
21 mars	Journée internationale de la forêt
21 au 23 mars	Salon BePositive à Lyon Eurexpo (69)

Découvrez l'intégralité de notre offre de formation
Fibois Auvergne-Rhône-Alpes est certifiée Qualiopi pour son activité de formation
sur fibois-aura.org/ construction/offre-de-formation/

Programme de formation Fibois

Stabilité d'un bâtiment en structure bois – Assemblages – Prédimensionnement d'éléments bois
2 fév.2023 à Lyon (69), 16 fév.2023 à Lempdes (63), 30 mars 2023 dans l'Ain ou 6 avr. 2023 à Alixan (26)

Conception bas carbone d'un bâtiment en structure bois (RE2020)
14 et 15 fév. 2023 (2 x 3h30) en distanciel

Mur à ossature bois : Conception – Réalisation – Défauthèque
2 mars 2023 à Lyon (69) ou 16 mars 2023 à Lempdes (63)

Le confort d'été passif et son application dans la construction bois
27 et 28 avril 2023 à Lempdes (63) ou 29 et 30 juin 2023 à Alixan (26)

Conception énergétique d'un bâtiment en structure bois
30 et 31 mars 2023 (distanciel) et 7 avril 2023 (présentiel) à Lyon (69)

Créer son atelier de bois brûlé selon la méthode ancestrale japonaise
6 et 7 avril 2023 à Varennes-sur-Allier (03) ou 20 et 21 avril 2023 à Villefontaine (38)

Concepteur Construction Bois Bas Carbone (2CBBC) - 5 modules
15 jours - du 28 septembre 2023 au 12 avril 2024
en distanciel et présentiel à Lyon

Chiffres clés
L'inventaire forestier en AuRA

Inventaire forestier national IGN 2022 - campagne 2017-2021

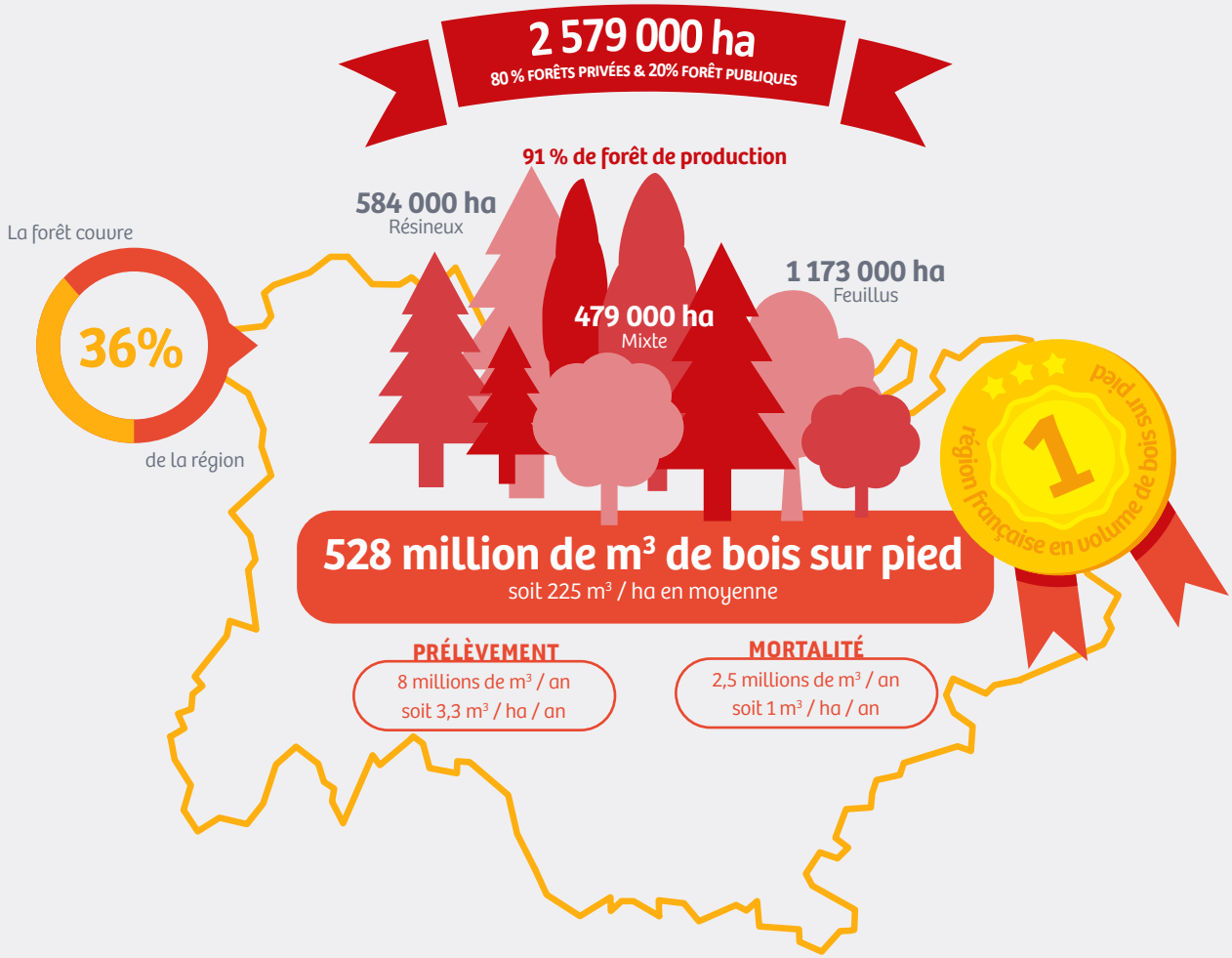

LE COLLÈGE LUCIE AUBRAC · GRENOBLE (38)

“ Le bois est ici dans tous ses états et parés de tout son éclat ! “

ATELIER METIS Architecte

Le collège Lucie Aubrac, d'une capacité de 400 élèves, s'installe dans le parc habité Jean Verlhac. Il s'inscrit dans un projet ambitieux de renouvellement urbain du quartier de La Villeneuve, et vient créer un nouveau marqueur social et culturel sur l'avenue La Bruyère.

C'est un collège dernière génération, modulable et adaptable aux évolutions de l'enseignement, ambitieux dans sa démarche environnementale, capable de produire autant d'énergie qu'il en consomme, et qui se montre exemplaire par son bilan carbone. Une architecture inscrite dans un écrin paysager remarquable, pour que le collège soit un signal et un symbole de la République. Un projet fonctionnel, rigoureux et compact, aux formes simples ; un volume bas et discret qui s'intègre dans le paysage, et ne gêne ni la vue ni la lumière des résidents alentours.

La lumière naturelle est la matière principale qui structure et compose le projet architectural. Omniprésente dans tous les locaux, les circulations et les zones de déambulation, la lumière donne aux espaces leur qualité première et permet d'ouvrir le collège sur son quartier.

Le chantier a été réalisé selon un procédé constructif innovant, en modules bois 3D hors site, afin de réduire le délai et les nuisances de construction et de réaliser un ouvrage aux finitions de qualité. L'approche environnementale était l'un des objectifs du projet : par une construction en circuit court faisant appel aux ressources locales en limitant le transport.
L'isolation thermique biosourcée est en laine de bois.

COUP DE COEUR DU PUBLIC 2022

LAURÉAT 2022
PRIX RÉGIONAL CONSTRUCTION BOIS
Auvergne-Rhône-Alpes

Année de livraison : 2021
Surface de plancher : 4 896m²
Bois consommé : 1 476 m³
Coût total HT : 13 250 194 € HT
Coût du lot bois : 3 318 514 € HT
Certification : PEFC

INTERVENANTS DE LA CONSTRUCTION

Maître d'ouvrage :
Conseil Départemental de l'Isère (38)

Maîtres d'œuvre :
Architecte mandataire : ATELIER MÉTIS Architectes (38)
Architecte associé : Milk Architectes (38)

Bureau d'études structure bois :
Soraetec (38)

Bureau d'études thermiques : CET (38), Canopée (38)

Entreprises bois : CJ Bois (38), B3D – Bois en 3 Dimensions (38), Suscillon (38), CBMA Concept Bois Menuiserie Associés (38)

Fournisseurs de bois : Scierie Sillat (38), Scieries réunies de Savoie (74), Coopérative ABR (38), CIBM (69)

ATELIER MÉTIS Architectes
55 Rte de Lyon
38000 Grenoble
T. 09 80 87 10 38
metis@ateliermetis.fr

©Sandrine RIVIÈRE © Kaptis - photo aérienne

Siège social
AGRAPOLE
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07
04 78 37 09 66

Site Clermont-Ferrand
MAISON DE LA FORÊT ET DU BOIS
10, allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
04 73 16 59 79

contact@fibois-aura.org

FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.fibois-aura.org